



demande de congés bonifiés

Par **FredéricH**, le **23/11/2019** à **13:09**

Je suis confus et je ne sais si je bénéficie des conditions requises pour l'octroi des congés bonifiés.

Je vous explique alors ma situation afin que vous puissiez m'éclairer.

Je suis né en métropole et j'ai effectué l'intégralité de ma scolarité en métropole.

Mes parents, retraités, originaires de la Guadeloupe, sont partis s'y installer définitivement en août 2019. Ils sont propriétaires de leur logement en Guadeloupe.

Je suis toujours parti régulièrement en vacances en Guadeloupe, à mes frais (en tant qu'adulte et plus jeune en tant qu'ayant droit de mes parents qui bénéficiaient des congés bonifiés) car la quasi-totalité de ma famille y réside (ma grand-mère notamment).

Mes parents sont nés en Guadeloupe, ont effectués leur scolarité en Guadeloupe avant de partir pour la France pour des raisons professionnelles.

Après vous avoir exposé la situation, je souhaiterais que vous répondiez à certaines de mes interrogations :

- Le fait que je ne sois pas né en Guadeloupe et que je n'ai pas effectué ma scolarité dans ce département (Guadeloupe), est-ce un obstacle à l'octroi des congés bonifiés ?
- J'ai effectué ma demande de congés bonifiés cette année pour la première fois, dois-je attendre un délai de 3 ans avant d'en bénéficier comme l'a indiqué le service des ressources humaines de mon travail ?
- Le fait que mes parents soient partis s'installés définitivement en Guadeloupe me permet-il de prétendre à ces congés bonifiés, cela suffit-il à établir mon lien d'attache avec ce département ?
- Le fait d'avoir comme unique critère le lieu de résidence de mes parents (Guadeloupe) dans ce département suffit-il à ouvrir ce droit aux congés bonifiés ?

Je vous remercie pour votre réponse et l'intérêt que vous porterez à ma démarche car je peux vous assurer qu'il est difficile d'avoir des réponses claires et précises face à ma situation.

J'ai expliqué ma situation à diverses personnes mais, les avis sont tranchés et personne ne put m'apporter de réponse claire.

Restant à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Par **morobar**, le **24/11/2019** à **11:37**

Bonjour,
Le congé bonifié n'existe que dans le secteur public.
Vous n'êtes pas originaire d'un DOM et n'y résidez pas.
Le plus simple paraît être de déposer la demande sur l'imprimé ad hoc de votre administration.